



# YOUR COUNTRY. YOUR FUTURE. NOW!



Retour volontaire : Jusqu'au 31.12.2018<sup>1</sup>, vous pouvez bénéficier d'aides supplémentaires au logement pendant une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois.

- Adressez-vous à un bureau de conseil en matière de retour pour obtenir des renseignements individualisés sur les possibilités d'un retour volontaire dans votre pays d'origine.
- Si vous vous décidez à retourner volontairement dans votre pays d'origine, présentez une demande d'assistance au départ.
- Jusqu'au 31.12.2018, vous aurez la possibilité de faire en plus une demande d'aide au logement pour favoriser votre réintégration dans votre pays d'origine.

Pour plus d'informations en votre langue, veuillez consulter le site Internet [www.ReturningfromGermany.de/fr/](http://www.ReturningfromGermany.de/fr/)

« Ton pays. Ton avenir. Maintenant ! » est un complément au programme fédéral *StarthilfePlus*.

<sup>1</sup> Après analyse des besoins, une aide au logement dans le pays d'origine pourra être octroyée pour une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois. Le montant total de cette aide au logement attribuée sous forme de prestation en nature dans le pays d'origine est limité à 3 000 euros pour les familles et 1 000 euros pour les personnes individuelles. Les demandes d'aide au logement ne pourront être présentées qu'entre le 15 septembre et le 31 décembre 2018 auprès du bureau de conseil en matière de retour compétent.